

**DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS APPLIQUES A
L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens,
Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique, relatif aux attributions du Directeur des Établissements Publics de Santé,
Vu les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers pour l'année scolaire 2025/2026,
DECIDE

Les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont fixés pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

Droits de sélection IFSI 2025 : 115 €

Droits d'inscription : 178 €

Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2025/2028 : 9000,00 €/an (soit 3600,00 € en décembre pour 560 h et 5400,00 € pour 840 h en juillet)

Frais pédagogiques annuels des étudiants en apprentissage CFA 9000,00 €/an, cf convention, au prorata du nombre de mois.

Rappel

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2024/2027 : **7000,00 €/an** (soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet)

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2023/2026 : **7000,00 €/an** (soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet)

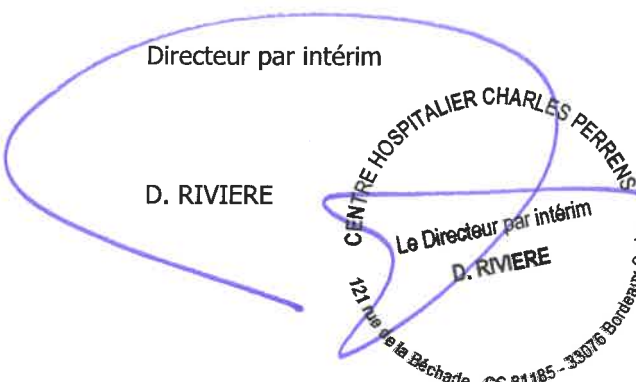
Prise en charge Transition pro: facturation sur le volume horaire théorique réalisé de septembre à décembre et de janvier à juillet.

Formation pour autorisation exercice IDE sur prescription DREETS, facturation au prorata du temps de formation à réaliser, sur la base du tarif annuel facturé aux étudiants salariés 9000,00 € pour 1 400 h.

Bordeaux, le 13/06/2025

Directeur par intérim

D. RIVIERE



CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
Le Directeur par intérim
D. RIVIERE
121 rue de la Béchade - CS 81185 - 33076 Bordeaux Cedex